

La pilule ne sera pas sans lendemain

CONTRACEPTION Les plannings entrent en désobéissance civile et manifesteront jeudi

- ▶ La ministre De Block interdit que la pilule soit distribuée par quelqu'un d'autre qu'un médecin.
- ▶ Elle refuse de changer la loi.

Le torchon brûle entre la ministre de la Santé et les associations qui, sur le terrain, agissent pour le droit de chaque femme d'avoir accès à une contraception adaptée. A tel point que l'ensemble des plannings familiaux francophones manifesteront jeudi à 11 h place Surllet de Chokier, à Bruxelles. Qu'est-ce qui est en cause ?

1 Pilule du lendemain et du surlendemain. Depuis des années, voire des décennies, les plannings familiaux accueillent des jeunes filles et des femmes qui désirent avoir accès à une contraception. Y compris dans l'urgence. La contraception d'urgence étant comprise comme un moyen anticonceptionnel qui veut éviter une grossesse non désirée après un rapport non protégé. Ce qui peut signifier une absence de contraception, mais aussi un « accident », voire un rapport non consenti. Les plannings ont pris l'habitude de délivrer les deux pilules « du lendemain ou du surlendemain » (elles sont actives jusqu'à trois ou cinq jours après le rapport non protégé) sans nécessairement avoir recours à un médecin. Mais toujours évidemment par du personnel formé. Ces médicaments sont par ailleurs délivrés sans prescription en pharmacie. Cette délivrance par des non-médecins ou pharmaciens n'est pas légale au regard de la loi de... 1967.

2 Changer la loi. Les plannings demandent que la loi soit modifiée pour correspondre à la réalité du monde. La contraception d'urgence a été inventée dans les années 70, notamment pour faire face aux viols. Leur emploi est sécuritaire, les effets secondaires, quasi nuls. Il suffirait que la loi accepte cette exception, il y en a d'autres. PS et Ecolo déposent un texte. Mais la ministre cale. Maggie De Block (VLD) souligne que si « l'accessibilité à la pilule du lendemain, qui est une mesure d'urgence, est fondamentale pour les femmes, ce médicament est une bombe hormonale qui affecte le corps et qui peut avoir des effets secondaires importants. Seul un médecin ou un prestataire de soins peut détecter les contre-indications éventuelles ».

3 Illégal. Sur le terrain, les défenseurs de l'accès à la contraception sont stupéfaits. Ils voulaient mettre une loi poussièreuse en conformité avec l'évolution de la société et de la science, ils sont renvoyés sèchement à l'illégalité de leur pratique. L'Ecolo Muriel Gerkens, cosignataire d'une des propositions, souligne : « Le médecin devra-t-il être présent non-stop dans un centre de planning ou, comme aujourd'hui, le médecin du planning assumera-t-il la responsabilité de la pilule du lendemain donnée par un autre membre de l'équipe ? Auquel cas cela restreint les possibilités d'accès aux rares échantillons encore autorisés ou à la présence du médecin. »

4 Colère. Dans les plannings, on fulmine : « Sur quelles études scientifiques se basent ces allégations ? Ce qui

provoque un bouleversement hormonal chez la femme, c'est la grossesse ! Et cela,

sans commune mesure avec les effets d'une pilule du lendemain, tempête Gaëtan De Laever, directeur de la Fédération laïque des centres de planning familial, associée aux trois autres fédérations pour la manif de jeudi. La pilule du lendemain est depuis plus de 15 ans en vente libre en pharmacie. Dans beaucoup d'officines, la discrétion du dialogue n'est pas assurée, la pilule est souvent distribuée sans conseil approprié. »

5 Désobéissance civile. « En faisant mine de finalement autoriser la distribution de pilules du lendemain en centres de planning familial à condition qu'elle soit délivrée sous la responsabilité d'un médecin ou d'un prestataire de soins, Maggie De Block ne fait qu'entériner la réglementation actuelle. Tout cela est d'une incohérence totale. La majorité du personnel entend continuer à remplir ses missions même s'il doit, pour y arriver, pratiquer la désobéissance civile », tranche Gaëtan De Laever. « Ne pas pouvoir distribuer ces pilules dans les centres de planning est tout à fait erroné sur le plan scientifique, clinique et éthique, insiste le professeur Ulysse Gaspard, prof de gynécologie à l'Ulg. Mettre des obstacles au recours à la contraception d'urgence, c'est augmenter les grossesses non désirées, dont nous savons qu'environ 60 % vont se terminer par une interruption volontaire de grossesse : un échec pour l'individu, pour la société et... un coût majoré. » ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

L'AVIS DE L'EXPERT

« Bombe hormonale ? Complètement dépassé »

Pour imposer que ce soit un médecin qui supervise la délivrance d'une pilule du lendemain, la ministre de la Santé invoque le fait que le produit est une « bombe hormonale » avec des effets secondaires non négligeables. Vrai ou faux ? Un peu vrai en... 1980, quand Maggie faisait sa médecine. Mais complètement dépassé depuis. « Les

contraceptions d'urgence ne présentent aucun danger pour la femme, explique le professeur Ulysse Gaspard, professeur de gynécologie et d'obstétrique de l'Ulg et membre de l'Académie royale de médecine. Il y a 30 ans, la méthode Yuzpe consistait en la prise le plus vite possible après un rapport non protégé de 200 mcg d'éthinyl estradiol plus 1.000 mcg de lévonorgestrel. Cette dose importante d'éthinylestradiol entraînait souvent des nausées et, très rarement, pou-

voit augmenter le risque d'accident thromboembolique veineux. Qu'on parle dans ce cas de bombe hormonale avec facteurs de risque peut se comprendre... Mais ceci est dépassé depuis plus de 20 ans. » Aujourd'hui, il y a en fait deux « pilules du lendemain ». Un :

1.500 mcg de lévonorgestrel, en prise unique dans les trois jours après le rapport non protégé. En vente libre. « Ce n'est pas une bombe hormonale. Pas de risque, si ce n'est, parfois, un léger saignement et des règles décalées d'un ou deux jours », explique Ulysse Gaspard. Deux : Ellaone. C'est 30 mg d'ulipristal. C'est une pilule à prendre dans les cinq jours. « L'efficacité est de haut niveau et elle offre une excellente tolérance. » En vente libre en pharmacie depuis 2015. « Vu son efficacité et son innocuité, elle est considérée comme la contraception d'urgence de première ligne par l'OMS. »